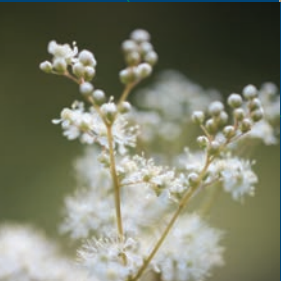




Rapport annuel 2012  
Association pour une énergie respectueuse  
de l'environnement VUE





Mesdames et Messieurs,  
chers partenaires et membres du VUE,

Le label *naturemade* a 13 ans - c'est le moment de réexaminer les principes et les critères du label. Les précisions, compléments et adaptations les plus importants sont : plus de flexibilité pour les produits, simplifier les messages, renforcer l'effet de soutien et obtenir la plus haute qualité écologique. Ces tâches seront terminées en 2013.

L'année 2012 a de nouveau été marquée par une croissance continue et vigoureuse, qui peut se constater dans tous les domaines d'activité du VUE : les quantités d'énergie sous licence ont augmenté de 14 pour-cent par rapport à l'année précédente, pour atteindre 16.5 TWh/a, dont 15.9 TWh pour les licences d'électricité (y-compris environ 0.8 TWh de l'étranger), environ 0.5 TWh pour les licences chaleur/froid et environ 0.1 TWh pour les licences biométhane. L'offre en produits biogaz certifiés *naturemade star* a augmenté de façon particulièrement impressionnante. Fin 2012, 20 partenaires proposaient des produits biogaz certifiés avec le label *naturemade star*.

Les chiffres de vente concernant l'électricité ne sont disponibles que pour 2011: *naturemade* occupe une part de marché de presque 36 pour-cent des ventes de produits électriques issus d'énergies renouvelables, et *naturemade star* une part de 13 pour-cent. Au total, 0.7 TWh d'éco-électricité certifiée *naturemade star* et environ 1.6 TWh d'électricité renouvelable *naturemade basic* ont été achetés.

Les ventes d'électricité certifiée vont de pair avec la promotion de la production à partir d'énergies renouvelables. Depuis que *naturemade* existe, cette production n'a pas cessé d'augmenter ; actuellement, la production annuelle se monte à 800 GWh issus de l'éolien, du solaire et de la biomasse.

En 2012, 11 nouveaux membres ont rejoint le VUE - le VUE compte actuellement 166 membres. Le VUE s'est engagé dans un nouveau projet de benchmarking des entreprises de fourniture en énergie sur mandat de l'OFEN. La production écologique d'électricité et les ventes de produits énergétiques certifiés ont y été pris comme critères. Un organisme porteur du projet est actuellement en cours de constitution.

L'éco-électricité certifiée *naturemade star* est devenue une valeur sûre dans la mobilité électrique. 830 vignettes éco-courant ont été vendues par les partenaires des branches cycliste et automobile et par les distributeurs d'électricité. Ainsi, 78'000 km parcourus en tout ont été dans le respect de l'écologie.

L'énergie hydraulique écologique reste un sujet central pour le VUE. Les principes pour la certification des nouvelles centrales hydroélectriques avec *naturemade star* ont été élaborés, et on continue à rendre les installations existantes plus écologiques. Outre les exigences de base élevées que *naturemade star* impose aux centrales hydrauliques, ce progrès s'explique aussi par les investissements réalisés avec l'argent du Fonds - 14.4 millions de francs ont déjà pu être investis dans des projets de renaturation et de mise en réseau.

Nous nous réjouissons des résultats obtenus et remercions chaleureusement tous les membres de l'association et du comité, ainsi que les autres partenaires pour cette collaboration !

Anne Favatier  
co-présidente du VUE  
Services Industriels de Genève

Rico Kessler  
co-président du VUE  
Pro Natura

Cornelia Brandes  
gérante du VUE



# Certifications

Certifications 2012 .....	53
dont production énergétique .....	(1'500 GWh/a) 34
dont distribution énergétique .....	(381 GWh/a) 19
Recertifications 2012 .....	47

Quantité d'énergie actuelle  
(comparaison par rapport à l'année précédente)

Production d'énergie certifiée 2012 .....	13.2 TWh/a	(+12%)
dont <i>naturemade star</i> .....	2.3 TWh/a	(+10%)
dont <i>naturemade basic</i> .....	10.9 TWh/a	(+13%)
Distribution d'énergie certifiée 2012 .....	3.3 TWh/a	(+27%)
dont <i>naturemade star</i> .....	0.9 TWh/a	(+17%)
dont <i>naturemade basic</i> .....	2.4 TWh/a	(+31%)
Ventes d'énergie certifiée 2011* .....	2.6 TWh/a	(+4%)
dont <i>naturemade star</i> .....	0.8 TWh/a	(+14%)
dont <i>naturemade basic</i> .....	1.8 TWh/a	(+0%)

\*Données 2012 pas encore connues

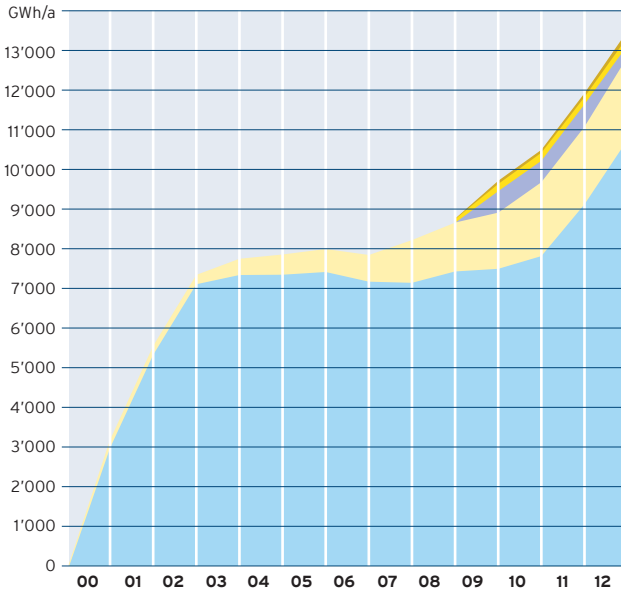
La quantité d'énergie certifiée a de nouveau augmenté de plus de 1 TWh/a ; cela est surtout dû à l'augmentation de l'énergie hydraulique certifiée *naturemade basic*. Pour la distribution d'énergie, la quantité sous licence a également accusé une forte hausse pour les deux niveaux de qualité. La légère régression observée entre 2010 et 2011 pour la distribution *naturemade star* (-2 pour-cent) a ainsi de nouveau été plus que compensée.

La production de biométhane sous licence a plus que quadruplé en 2012, et se montait à 94 GWh/a à la fin de l'année. L'année 2011 a vu la première vente de biométhane certifié *naturemade star* à des consommateurs.

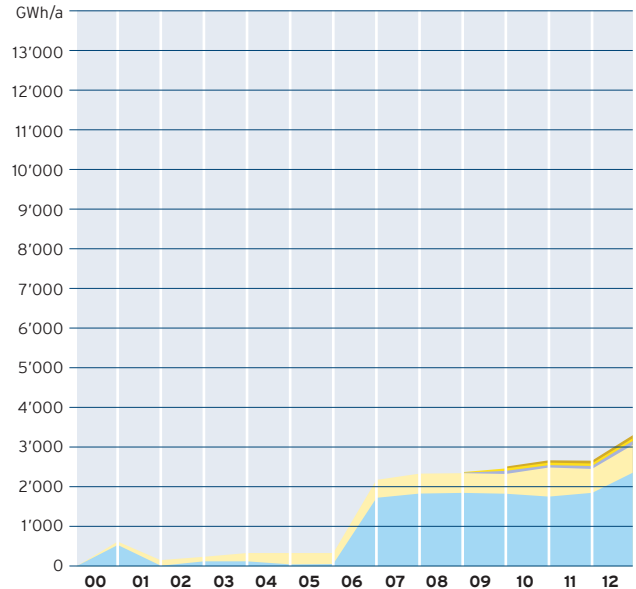


- Biométhan *star*
- Chaleur *star*
- Chaleur *basic*
- Électricité *star*
- Électricité *basic*

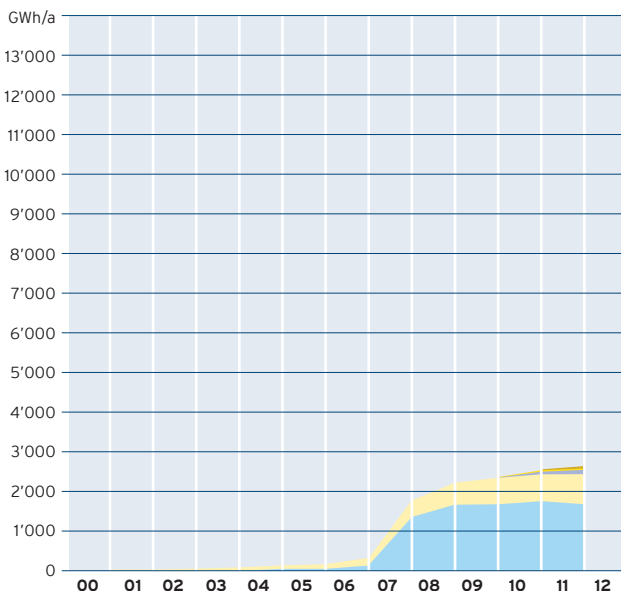
Production (énergie sous licence)



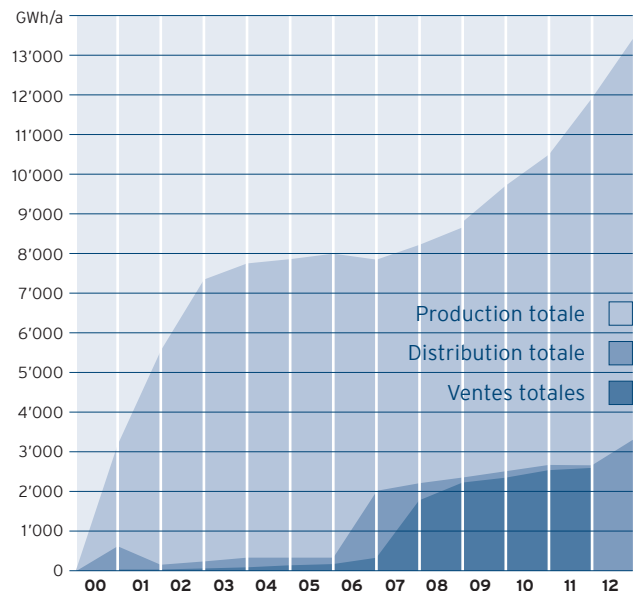
Distribution (énergie sous licence)



Ventes effectives (énergie certifié *naturemade*)



Comparaison des quantités totales





## Assurance qualité audits pilotes et spécialisés

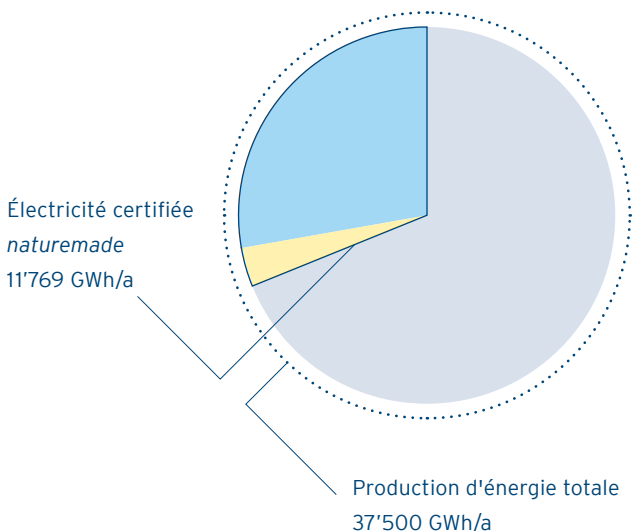
Le suivi des auditeurs et leur formation régulière constituent un volet important de l'assurance qualité dans le processus de labellisation. Les auditeurs et auditrices pilotes, tout comme les auditeurs et auditrices spécialisés, échangent leurs expériences au cours de workshops et sont intégrés dans le développement des outils. L'objectif est de parvenir à une standardisation maximale des évaluations et des procédures. Afin d'augmenter encore le niveau de qualité, on a commencé en 2012 à simplifier et à automatiser la saisie de certains résultats des audits de contrôle dans la base de données du VUE. Le but est d'achever ce projet mi 2013.

## Fonds d'amélioration écologique pour les centrales hydrauliques

En 2012, 37.5 TWh/a d'électricité ont été produits dans les centrales hydrauliques suisses - dont environ 3.5 pour-cent (1.2 TWh/a) dans des centrales certifiées *naturemade star*, dans le respect de la nature. Ces centrales ont déjà aujourd'hui un niveau écologique élevé. Mais elles sont en plus obligées de valoriser leur bassin-versant, en aménageant par exemple les rives de manière naturelle ou en réactivant d'anciens bras de rivière afin de remettre des cours d'eau en réseau. Les coûts ou une partie des coûts sont pris en charge par les fonds d'amélioration écologique. Entre 2000 et fin 2011, un total d'environ 45 millions de francs a été versé dans les fonds d'améliorations écologiques. On peut partir de l'idée qu'en 2012 aussi, un montant de l'ordre de 7 millions de francs a été versé dans les fonds.

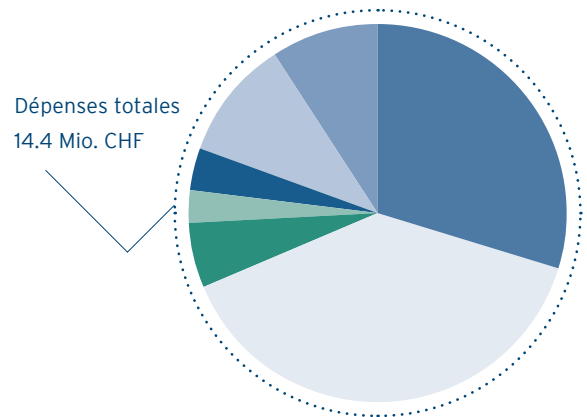
Production d'électricité 2012 dans les centrales hydrauliques en Suisse

	<i>naturemade star</i> .....	1'260 GWh/a
	<i>naturemade basic</i> .....	10'509 GWh/a
	non-certifié <i>naturemade</i> .....	25'731 GWh/a



Dépenses des fonds en fonction d'utilisation (2000 - 2011)

	Création de nouveaux tronçons de cours d'eau ..	4.3 Mio. CHF
	Revitalisation de cours d'eau .....	5.6 Mio. CHF
	Création de nouveaux habitats terrestres .....	0.8 Mio. CHF
	Revitalisation des habitats terrestres .....	0.4 Mio. CHF
	Régime d'écoulement/gestion du charriage .....	0.5 Mio. CHF
	Mise en réseau .....	1.5 Mio. CHF
	Mesures diverses .....	1.3 Mio. CHF



### Paysage fluvial du « Gauchert »

Le plus grand projet suisse de renaturation, réalisé le site du Gauchert sur l'Aare à la hauteur de Radelfingen, a été achevé après 10 ans de préparation. L'île et un bras secondaire de l'Aare, dont les rives avaient reculé en raison d'ouvrages de stabilisation des berges, ont été restaurés. Plusieurs étangs pour les amphibiens ont pu être réalisés, et le Gauchertbächli a été remis à ciel ouvert.

Ce projet a entre autres été financé avec l'argent du fonds écologique des FMB SA.



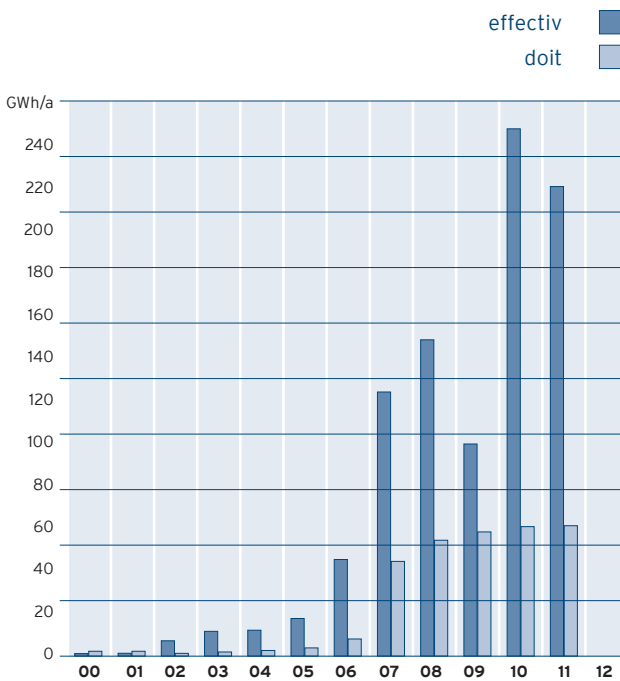
Renaturation du site du Gauchert: avant/après



## Résultats du modèle de promotion

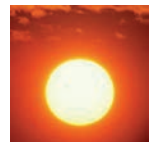
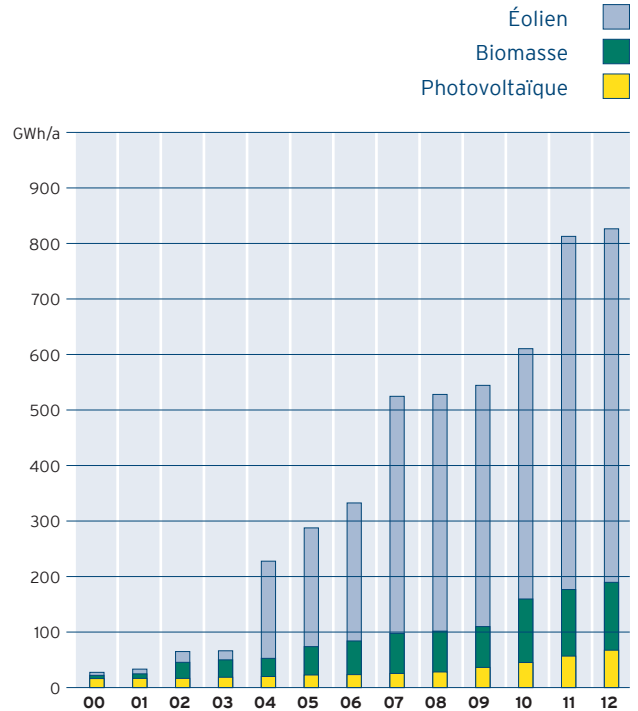
La promotion des nouvelles énergies renouvelables est un but déclaré du VUE. L'association poursuit cet objectif avec son modèle de promotion pour les produits énergétiques certifiés. Peuvent être comptabilisées pour le modèle de promotion les installations de production de nouvelles énergies renouvelables comme l'éolien, le photovoltaïque et la biomasse (énergies de l'avenir) qui ont été mises en exploitation après 1995. Au maximum la moitié des cinq pour-cent requis de la distribution totale d'un fournisseur peut être couverte avec de l'énergie hydraulique écologique. Le modèle de promotion exige que la part de l'énergie produite à l'étranger ne dépasse pas 49 pour-cent. En 2011, 220 GWh/a d'électricité issue d'énergies de l'avenir ont été comptabilisés pour le modèle de promotion. Cela correspond à environ 9 pour-cent, au lieu des 2.5 pour-cent requis.

Réalisation du modèle de promotion



Le graphique suivant montre l'évolution du nombre des nouvelles installations renouvelables. Dans ce graphique, les installations certifiées sont listées en fonction de leur âge (production énergétique cumulée).

Installations certifiées de production de nouvelles énergies renouvelables, en fonction de l'année de leur mise en service (cumulée)



### Atelier stratégique avril 2012

Les questions relatives à la flexibilisation de la conception des produits, une éventuelle adaptation du modèle de promotion et l'augmentation de la notoriété du label ont été traitées et discutées à l'occasion de la séance stratégique 2012. Les lignes directrices concernant les précisions, compléments et adaptations les plus importants sont : plus de flexibilité pour les produits, simplifier les messages, renforcer la promotion et obtenir la plus haute qualité écologique. Les critères devraient être adaptés en 2013 encore, afin que les éventuels changements puissent entrer en vigueur en 2014.

### Nouvelles centrales hydrauliques

Les conditions de certification pour les centrales construites ou agrandies après 2001 ont été précisées au cours d'un processus largement soutenu. Il s'agissait surtout de définir comment la compensation de pleine valeur exigée dans les directives pouvait être accomplie. Le VUE a décidé d'effectuer des contrôles quant au respect de l'interdiction de détérioration, et tient un catalogue de critères correspondant à disposition.

### Attestations d'origine

Conformément à l'Ordonnance sur l'énergie, toutes les installations de production ayant une puissance raccordée supérieure à 30 kVA doivent être recensées dans le système suisse d'attestations d'origine. La collaboration avec Swissgrid s'est intensifiée en raison de ce nouveau système de recensement. L'échange de données entre le VUE et Swissgrid pour enregistrer correctement les niveaux de qualité (*naturemade star* et *basic*) a été optimisé.

L'accès individuel au système suisse d'attestations d'origine permet au VUE de compléter les niveaux de qualité dans les données des installations certifiées, et de suivre les mouvements des attestations d'origine des installations certifiées *naturemade*.

### Enquête de marché 2011 sur les produits électriques issus de sources renouvelables

Le VUE a réalisé pour la troisième fois déjà son enquête de marché sur les ventes de produits électriques issus de renouvelables, sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie OFEN. Cette enquête est la seule en Suisse à étudier les ventes des produits électriques aux consommateurs. Elle constitue par conséquent une base importante pour le travail de marketing des distributeurs d'énergie.

Les chiffres absolus des ventes de produits électriques issus de renouvelables ont aussi augmenté en 2011 (+15.9 pour-cent). Cette demande croissante est surtout due au fait que les fournisseurs en énergie ont passé aux produits par défaut issus d'énergies renouvelables. L'électricité certifiée *naturemade* représente 35.7 pour-cent (dont 13.1 pour-cent de *naturemade star*) des ventes de produits électriques renouvelables.

### Communication pour les produits électriques

Le VUE participe en tant que partenaire de projet à l'étude « Ökopower oder Naturstrom » de l'Université de Lucerne. Cette étude a testé les moyens de communication existants de divers fournisseurs de produits issus d'énergies renouvelables quant à leur intelligibilité. Des personnes ont ensuite été interrogées sur l'efficacité de ces différents moyens et leur effet concernant la décision d'achat. Une attention particulière a été portée à l'influence du label. L'étude a montré que la notoriété d'un label était un facteur agissant de manière décisive sur la confiance des consommateurs. De plus, les labels doivent être accompagnés d'une explication. Les auteurs ont élaboré des recommandations sur la base de ces résultats. Les recommandations principales sont les suivantes :

- Construire la compréhension par l'information
- Faciliter l'accès à l'information
- Accroître la notoriété du label à l'aide de mesures de communication
- Toujours fournir des explications concernant les labels
- Expliquer ce que garantit le label, d'où il vient, comment il est contrôlé

### En route de manière écologique

On peut tirer un premier bilan positif une année après l'introduction de la vignette éco-courant pour les véhicules électriques. En 2012, 830 vignettes ont pu être vendues au total - la plupart pour des vélos électriques. Grâce aux vignettes vendues, on a pu se porter garants de 78'000 « kilo mètres écologiques » en 2012.

De nouveaux partenaires de distribution ont pu être gagnés, en plus du groupe d'initiative constitué du WWF, ewz, The Mobility House AG Suisse, Renault Suisse SA, m-way et du VUE. La vignette peut maintenant aussi être achetée chez BKW FMB, Groupe E, Energie Wasser Bern et Rhienergie.



### Succès du biométhane

Erdgas Zürich propose depuis 2011 des produits à base de biogaz sous le label *naturemade star*. Seuls des déchets biogènes sont utilisés pour produire le biométhane certifié *naturemade*, ce qui assure une énergie de très haute qualité. Entretemps, le nombre de clients en biogaz a dépassé le seuil des 5'000. Sur le marché de la chaleur, déjà un client sur cinq consomme un produit biogaz. Et d'autres activités sont déjà planifiées pour 2013: La plus grande installation suisse de production à base de biogaz débute son activité sur le site du Werdhölzli à Zurich. Cette dernière doit également être certifiée avec le label *naturemade*.



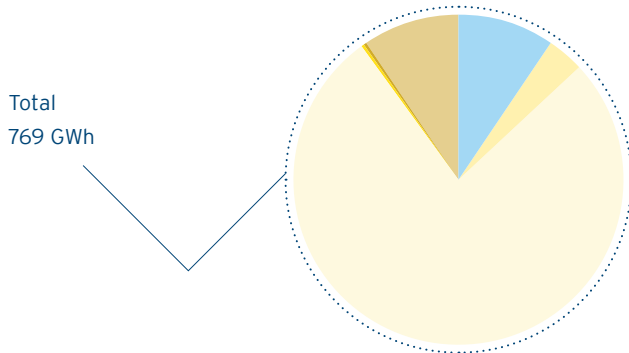
## Activités à l'échelle internationale

### Certifications *naturemade* à l'étranger

De nouvelles installations de production d'énergie étrangères sont certifiées chaque année avec le label de qualité *naturemade basic* ou *star*. Il s'agit avant tout d'installations situées en France, Norvège, Allemagne et Autriche. Une production énergétique totale d'environ 769 GWh/a (5 pour-cent de la production totale certifiée *naturemade*) a été certifiée à l'étranger en 2012. Plus de 75 pour-cent de la quantité produite sous licence à l'étranger provient d'installations éoliennes. L'énergie produite à l'étranger continue à être distribuée aux consommateurs principalement en Suisse.

Production à l'étranger 2012 (énergie sous licence)

Énergie hydraulique <i>basic</i> (électricité)	74 GWh
Énergie hydraulique <i>star</i> (électricité)	27 GWh
Éolien <i>star</i> (électricité)	593 GWh
Photovoltaïque <i>star</i> (électricité)	3 GWh
Biomasse <i>star</i> (électricité)	1 GWh
Biomasse <i>star</i> (biométhane)	71 GWh
Biomasse <i>star</i> (chaleur)	0 GWh



### Participation du VUE à l'atelier du Réseau Fleuves Europe à Paris

Un atelier a été organisé en 2012 à Paris, réunissant les acteurs (organisations environnementales, Ministère de l'énergie, groupes électriques et associations de pêche) qui avaient signé en 2010 à Bâle la charte pour l'élargissement de l'exploitation de l'énergie hydraulique en France. Les participants ont discuté pour savoir si un label existant pouvait correspondre aux exigences de la charte, ou si un nouveau label devait être créé pour la France. L'acceptation de *naturemade star* est grande dans le contexte de cette charte. Les discussions se poursuivront.

### RES-E

RES-E est une nouvelle tentative d'établir un label international pour le courant vert. L'initiateur en est l'association finlandaise Finnish Association for Nature Conservation. Après l'avoir soutenue au début, le VUE s'est retiré car les principales exigences écologiques concernant la production d'électricité n'avaient pas été prises en compte.

## Perspectives

En 2013, l'association se penchera avant tout sur la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, sur les effets de la Loi sur la protection des eaux et sur les autres incidences de l'ouverture du marché. Les principaux points de discussion sont:

### Stratégie de l'association

Les questions traitées lors de la séance stratégique 2012 ne sont pas encore définitivement tirées au clair et occuperont encore l'association en 2013, en particulier le modèle de promotion et la conception et la flexibilisation des produits. Voici quelques-unes de ces questions :

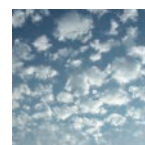
- A-t-on vraiment encore besoin d'un modèle de promotion ?
- Faut-il réaliser le modèle de promotion directement par le biais des ventes, ou en l'intégrant dans les produits certifiés ?
- Une adaptation/augmentation régulière du modèle de promotion est-elle nécessaire ?
- A-t-on besoin d'allégations pour pouvoir mieux positionner et différencier les produits ?
- Quelles sont les libertés nécessaires pour que la conception du produit puisse être la plus flexible possible ?
- Comment les messages « énergie écologique », « accroissement des nouvelles énergies renouvelables » peuvent-ils être formulés de manière encore plus simple dans la stratégie du label ?
- Comment concevoir le label pour pouvoir tenir compte des différences entre les besoins des petits et des gros consommateurs ?

### *naturemade* energie arena 13

La manifestation *naturemade* energie arena organisée par le VUE verra déjà sa sixième édition en 2013 (le 25 juin 2013 à Soleure). Le point culminant de la manifestation sera le discours d'ouverture par Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard. La manifestation aura pour thème « La contribution des fournisseurs en énergie et des gros consommateurs au tournant énergétique ».

### Energie hydraulique

L'énergie hydraulique restera un thème important en 2013, en particulier la question de savoir quelles démarches l'association veut engager pour aider les centrales certifiées *naturemade basic* à remplir les dispositions sur les débits résiduels de la Loi sur la protection des eaux.





Les comptes 2012 sont clos avec un bénéfice annuel de CHF 148'802.

Le développement de l'association, qui continue sur une ligne favorable, a permis de faire un nouveau pas important vers l'objectif du comité d'augmenter le capital propre à CHF 300'000. Ce capital propre se montait à CHF 81'270 au 31 décembre 2012. C'est la première fois qu'il est positif dans l'histoire de l'association. Les capitaux de tiers à long terme se montent comme avant à CHF 400'000.

## Bilan au 31.12.2012

CHF

	2012	2011
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs circulants</b>		
Compte postal	919'866	670'217
Créances	66'706	74'757
Impôt anticipé	1'259	2'248
Créances TVA	17'478	16'944
Actifs transitoires	3'986	199
<b>Total actifs</b>	<b>1'009'295</b>	<b>764'365</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Capitaux de tiers (court terme)</b>		
Créditeurs	314'932	272'152
Passifs transitoires	213'093	159'745
	<b>528'025</b>	<b>431'897</b>
<b>Capitaux de tiers (long terme)</b>		
Prêt ewz	100'000	100'000
Prêt Repower	100'000	100'000
Prêt BKW FMB Energie SA	100'000	100'000
Prêt IWB	100'000	100'000
	<b>400'000</b>	<b>400'000</b>
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>928'025</b>	<b>831'897</b>
Report de pertes 1.1.2012	-67'532	-940'890
Bénéfice 2012	148'802	873'359
	<b>81'270</b>	<b>-67'531</b>
<b>Total passifs</b>	<b>1'009'295</b>	<b>764'365</b>



## Comptes des profits et pertes 2012

CHF

	2012	2011
<b>RECETTES</b>		
Taxes de certification	1'107'992	987'574
Cotisations	289'000	278'000
<b>Projets particuliers</b>		
<i>naturemade energie arena</i>	-	465
CH <sub>2</sub> OICE	-	7'227
Enquête des produits d'électricité	15'000	17'042
Vignette éco-courant	5'029	-
Carte d'eau	18'519	-
Benchmarking des distributeurs d'électricité	22'922	-
	<b>61'470</b>	<b>24'734</b>
<b>Autres recettes</b>		
Conseils spécialisés, conférences, autres	820	1'125
<b>Total recettes</b>	<b>1'459'282</b>	<b>1'291'433</b>
<b>DÉPENSES</b>		
<b>Certification</b>		
Gestion de projet/administration	109'404	109'547
Communication/acquisition	96'008	100'383
Certification	299'531	303'631
Activités à l'échelle internationale	20'863	37'522
	<b>525'806</b>	<b>551'083</b>
<b>Gestion de l'association</b>		
Secrétariat	182'846	188'580
Comptabilité/révision	14'058	12'600
	<b>196'904</b>	<b>201'180</b>
<b>Projets particuliers</b>		
<i>naturemade energie arena</i>	33'836	-
Prix <i>naturemade</i>	30'273	-
CH <sub>2</sub> OICE	-	6'984
Enquête des produits d'électricité	25'064	30'461
Vignette éco-courant	15'180	-
Carte d'eau	28'840	-
Benchmarking des distributeurs d'électricité	22'922	-
	<b>156'115</b>	<b>37'445</b>
<b>Autres dépenses</b>		
Communication, conseils spécialisés, autres	446'935	415'552
<b>Total dépenses</b>	<b>1'325'760</b>	<b>1'205'260</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>133'522</b>	<b>86'173</b>
<b>Recettes neutres</b>		
Intérêts bancaires	3'596	3'413
Différences de cours	-50	23
Dépenses exceptionnelles	-34'376	-30'000
Recettes exceptionnelles	49'737	32
TVA utilisation mixte	-3'628	-3'563
Cotisation d'assainissement	-	817'280
<b>Résultat de la période (bénéfice)</b>	<b>148'802</b>	<b>873'359</b>



# Rapport de révision

Treuhandbüro

**René Steimer**

Betriebsökonom FH

Seestrasse 64

CH-8712 Stäfa

Telefon 044. 915.36.95

e-mail [rsteimer@sunrise.ch](mailto:rsteimer@sunrise.ch)

Bericht der Revisionsstelle zur  
Eingeschränkten Revision  
an die Generalversammlung des

**Verein für umweltgerechte Energie**  
Molkenstrasse 21

8004 Zürich

Stäfa, 4. März 2013

Als Revisionsstelle habe ich die Buchführung und die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) des Vereins für umweltgerechte Energie für das am 31. Dezember 2012 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft. Gemäss den Statuten des Vereins, Art. 33 "Grundsätze", hat sich die Revision nach den entsprechenden Bestimmungen des OR über die Aktien-gesellschaft (Art. 727ff. OR) zu richten.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während meine Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Ich bestätige, dass ich die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Befähigung und Unabhängigkeit erfülle.

Meine Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstössen nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei meiner Revision bin ich nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen ich schliessen müsste, dass die Jahresrechnung nicht dem Gesetz und den Statuten entspricht.

Treuhandbüro René Steimer

René Steimer

Beilagen

Jahresrechnung

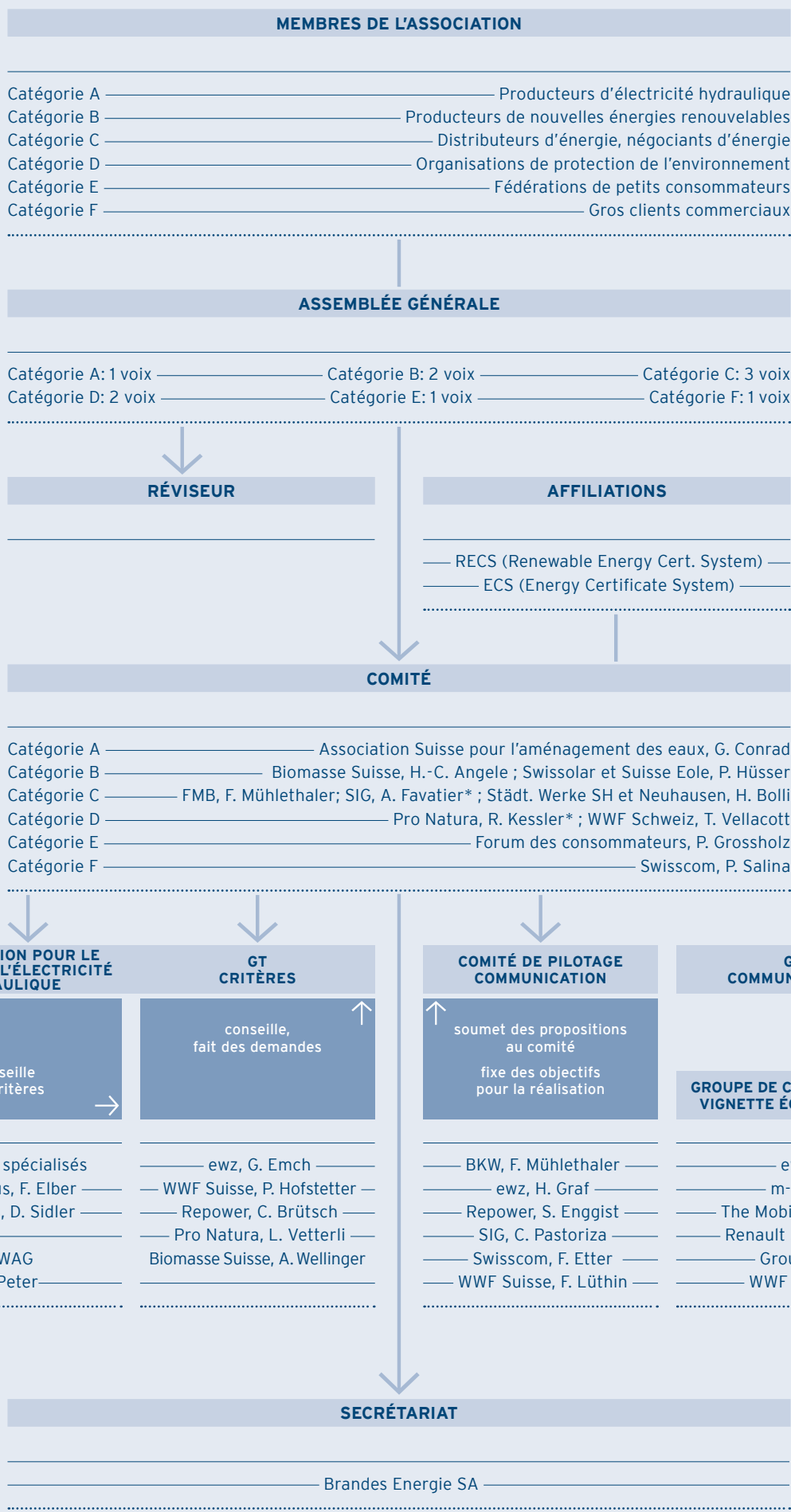
Mitglied der Treuhand-Kammer

CHE-108.018.961 MWST



# Organigramme Association pour une énergie respectueuse de l'environnement VUE (Mai 2013)

↓  
Élection





naturemade 

Association pour une énergie respectueuse  
de l'environnement (VUE)  
Molkenstrasse 21  
8004 Zurich

Tél +41 44 213 10 21  
Fax + 41 44 213 10 25

[info@naturemade.ch](mailto:info@naturemade.ch)  
[www.naturemade.ch](http://www.naturemade.ch)